

Motion numéro : 1130

Motion

Sécurité dans les tunnels du Mont-Russelin et du Mont-Terri

La sécurité dans les deux tunnels mentionnés présente de graves problèmes. Les accidents se succèdent. Les causes sont multiples et parfois inexplicables. Pourtant il est du devoir de l'Etat de se préoccuper de la prévention.

Dans certains tunnels de longue portée des mesures ont été prises, notamment dans les tunnels neuchâtelois de la Vue-des-Alpes.

Des chevrons ont été apposés sur la chaussée, au début et au milieu des tunnels, afin d'inciter les automobilistes à maintenir une certaine distance entre les véhicules. Ces signes blancs constituent un avertissement pour les milliers d'automobilistes qui empruntent les tunnels.

Quand bien même les chevrons n'empêcheront jamais l'imprudence ou l'irresponsabilité des chauffeurs, ils constituent dans tous les cas une incitation à la prudence.

Aussi demandons-nous au Gouvernement d'entreprendre les démarches nécessaires à la pose de chevrons dans les tunnels du Mont-Russelin et du Mont-Terri, ainsi que dans les tunnels de l'A16 en voie d'achèvement.

DELEMONT, LE 11 JUIN 2015

Au nom du Groupe parlementaire PCSI

Jean – Daniel Tschan

Député suppléant PCSI

